

CERTIFICATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



CERTIFICATION SST



OBJECTIFS DE FORMATION

- Participer à la mise en oeuvre d'actions de prévention et de protection.
- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (protéger et mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement abondant ou étouffement, utiliser un défibrillateur ...).
- Savoir alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations.



PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Tous les salariés désirant s'impliquer dans la prévention des risques en entreprise et souhaitant participer à la politique de sécurité.



POURQUOI?

Dans le contexte de son entreprise, le sauveteur secouriste du travail (SST) exerce ses missions conformément aux dispositions légales énoncées dans le code du travail et le code pénal.

En cas d'accident, l'intervention du sauveteur secouriste du travail (SST) s'harmonise avec les actions entreprises par les autres intervenants en matière de secours. Grâce à sa compréhension approfondie des mécanismes conduisant à un accident et à sa capacité à identifier et signaler les situations dangereuses, le SST joue un rôle actif en matière de prévention au sein de son entreprise.



TARIFS

Formation SST Initiale

1200 € HT par groupe (tarif incluant la prestation pédagogique, les cartes et attestations, le matériel)

4 à 10 personnes maximum

14h de formation réparties sur 2 jours

Formation MAC SST (Recyclage)

600 € HT par groupe (tarif incluant la prestation pédagogique, les cartes et attestations, le matériel)

4 à 10 personnes maximum

7h de formation



CONTACT

Julie Baijot

07.56.96.46.30

julie.baijot.formation@gmail.com

www.baijot-julie-formation.com



• Le Sauveteur Secouriste au Travail

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle.
- Qu'est ce qu'un sauveteur secouriste du travail (SST) ?
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.
- Présentation de la formation SST.

• Les notions de base en prévention des risques professionnels

- Connaître le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque,...
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques.

• La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

• Les actions:

◦ Protéger

- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en oeuvre éventuellement.
- Repérer les dangers dans une situation de travail.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

◦ Examiner

- Examiner la ou les victimes avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

◦ Faire alerter/alerter

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.

◦ Secourir

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
- Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)